

INSCRIPTIONS ACCUEIL DE LOISIRS ENFANCE **ANNEE 2024 – 2025**

Vous envisagez d'inscrire votre enfant au cours de l'année scolaire 2024-2025 (pour les mercredis ou durant les vacances), vous devez effectuer les démarches selon les modalités suivantes impérativement

entre le 2 mai et le 23 juin 2024

Pour un premier dépôt de dossier : prendre rendez-vous auprès de l'accueil de loisirs souhaité afin de rencontrer le directeur et obtenir l'accès à votre espace famille pour pouvoir remplir et déposer votre dossier en ligne

Pour un renouvellement de dossier : déposer les documents via votre espace famille, vérifiez et mettez à jour en ligne vos informations en cohérence avec votre dossier (voir notice jointe)

A compter du 01 juillet 2024, vous pourrez faire vos demandes de réservation pour les mercredis via votre espace famille.

Documents à fournir pour L'INSCRIPTION – 1 document PAR ENFANT

(Mercredis et vacances scolaires)

(Documents téléchargeables sur le site internet ou sur votre espace famille)

Documents à fournir obligatoirement chaque année :

- FICHE « ATTESTATION D'INSCRIPTION ET DE MISE A JOUR DES DONNEES PERSONNELLES » (par enfant)
- FICHE SANITAIRE COMPLETEE ET SIGNEE
- PHOTOCOPIE DU CARNET DE VACCINATION (à jour)
- ATTESTATION ALLOCATAIRE (CAF ou autres) avec votre QUOTIENT FAMILIAL (datant de moins de 2 mois ; même si > 2100€).
- ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE ou ASSURANCE SCOLAIRE (**valable pour l'année scolaire 2024-2025**)

Documents à fournir en cas de nouveau dossier ou changement de coordonnées bancaires :

- L'AUTORISATION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE
- UN RIB

S'il s'agit d'un changement de coordonnées bancaires, vous devez transmettre ces 2 documents par mail au directeur de l'accueil.

Si vous êtes concerné :

- Documents relatifs aux AIDES FINANCIERES (Comité d'entreprise, aides sociales ...)

Les documents sont disponibles le site de la Communauté de Communes Cœur de Savoie rubrique Enfance : www.coeurdesavoie.fr, sur votre espace famille et auprès de chaque Accueil de loisirs.

Le dossier est établi pour toute l'année scolaire. Merci de nous avertir en cas de changements.



RAPPEL : Afin de pouvoir effectuer vos demandes d'inscription et de réservation via votre espace famille, vous devez impérativement fournir l'ensemble des documents complétés et signés. Aucun dossier papier ne sera accepté.

Attention, aucun mail de validation de votre dossier ne sera envoyé. Veillez à vérifier régulièrement la validation de votre dossier sur votre espace famille. (Le délais de traitement de votre dossier peut prendre en moyenne 15 jours).

En cas de dossier incomplet, l'accès à une demande d'inscription est verrouillé informatiquement.